

INSCRIPTION À L'INTERNAT LYCÉEN (à joindre au dossier)

Nom et prénom de l'élève : Classe en septembre 2025 :

Tranche tarifaire : N° badge :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

N° téléphone : Adresse mail :

(Veillez à écrire lisiblement votre adresse mail svp)

TARIFS LYCÉEN

Depuis le 1^{er} septembre 2022, les frais de pension, déterminés par la Région Bretagne sont basés sur des tranches tarifaires qui s'appuient sur le quotient familial des familles.

Ci-dessous, le forfait annuel estimatif calculé sur la base des tarifs journaliers régionaux et des jours d'ouverture de l'internat : 173 jours pour 2025-2026 (forfait de 5 jours). Le nombre de jours d'ouverture (septembre 2025 à juillet 2026) est susceptible d'être modifié selon le calendrier arrêté à la rentrée début septembre 2025. Un nouveau tarif intégrant ce calcul vous sera diffusé dans la même période.

J'ai bien pris connaissance du fait que la facturation de l'internat se fait uniquement sur la base d'un forfait de 5 jours.

Par ailleurs, le lycée a fait le choix de recouvrir au service d'un veilleur de nuit dont une partie est facturée aux familles.

		INTLYC 1	INTLYC 2	INTLYC 3	INTLYC 4	INTLYC 5	INTLYC 6	INTLYC 7	INTLYC 8
Quotient familial		≤ 500	De 501 à 700	De 701 à 900	De 901 à 1100	De 1101 à 1500	De 1501 à 1700	De 1701 à 2000	≥ 2001
Coût journée sans veille		7,80 €	8,40 €	9,30 €	10,20 €	11,50 €	12,40 €	13,30 €	14,20 €
Coût veille par nuitée par élève		0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €
Coût journée avec veille		8,55 €	9,15 €	10,05 €	10,95 €	12,25 €	13,15 €	14,05 €	14,95 €
Coût Trimestre 1	69	589,95 €	631,35 €	693,45 €	755,55 €	845,25 €	907,35 €	969,45 €	1 031,55 €
Coût Trimestre 2	52	444,60 €	475,80 €	522,60 €	569,40 €	637,00 €	683,80 €	730,60 €	777,40 €
Coût Trimestre 3	52	444,60 €	475,80 €	522,60 €	569,40 €	637,00 €	683,80 €	730,60 €	777,40 €
tarif annuel lycéen avec veille de nuit	173	1 479,15 €	1 582,95 €	1 738,65 €	1 894,35 €	2 119,25 €	2 274,95 €	2 430,65 €	2 586,35 €

Les parents devront se connecter **dès le 2 juin 2025** au portail numérique d'inscription à la tarification régionale mis en ligne sur le site de la Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/dansmonlycee>. **La déclaration du quotient familial est à renouveler tous les ans.**

CHOIX DU MODE DE RÈGLEMENT

Il vous est proposé **deux modes de paiement (cocher le mode de règlement choisi et votre situation)**

Le règlement de la pension en fin de trimestre

Le règlement de la pension par prélèvement automatique en 6 mensualités. Les prélèvements seront effectués deux fois chaque trimestre : les 10 novembre et 10 décembre 2025 pour le trimestre septembre-décembre 2025, les 10 février et 10 mars pour le trimestre janvier-mars 2026 et les 10 mai et le 10 juin pour le trimestre avril-juin 2026.

Vous avez déjà opté pour ce mode de règlement en 2024-2025 et vous souhaitez le reconduire :

Vos coordonnées bancaires sont les mêmes. Aucune formalité à accomplir. Les prélèvements sont reconduits automatiquement. **Il est, malgré tout, impératif de nous adresser votre RIB.**

Vos coordonnées bancaires ont changé. Merci de compléter, signer et joindre à cette fiche d'inscription le mandat de prélèvement SEPA ainsi que votre nouveau RIB.

Vous souhaitez adopter ce mode de règlement à la prochaine année scolaire : N'oubliez pas d'ajouter à ce formulaire votre RIB et l'autorisation de prélèvement SEPA complétée et signée.

Il sera offert à la rentrée la possibilité de recourir au paiement des frais de scolarité par le système « PAYFIP » de la direction générale des finances publiques (DGFIP). La mise en place de ce système de télépaiement est en cours d'installation et de configuration.